

LIVRET SPI D'OC DU PERMIS HAUTURIER

Le permis Hauturier est une extension du permis côtier ou permis « Mer ».

Il faut absolument être titulaire de l'un des deux permis

Il faut être adhérent à Spi d'Oc (<https://www.spidoc.org/node/252>)

LE PROGRAMME DE L'EXTENSION HAUTURIÈRE

- savoir lire une carte marine.
- faire le point par plusieurs relèvements ou gisements et porter ce point sur la carte.
- calculer la variation, la dérive due au vent, la dérive due au courant, le cap au compas, le cap vrai, la route sur le fond, le courant subi, le courant prédit, naviguer à l'estime.
- identifier les phares sur la carte;
- posséder des notions pour l'utilisation des aides électroniques à la navigation
- effectuer un calcul de marée par rapport à un port principal.
- Posséder des notions de météorologie marine
- connaître le matériel de sécurité obligatoire au-delà de 6 milles.

LA PREPARATION DU PERMIS

- Les intervenants sont Laurent Noël (laurent.noel24@me.com), Catherine Gavaille (catherine.gavoille@free.fr) et Daniel Assie (daniel.assie0003@orange.fr).

- La durée des cours, les horaires et lieu

Dix séances les mercredis soir à 20h30 à 22h30 aux dates indiquées sur l'agenda (www.spidoc.org/agenda).

Salle Cazaux au dessus de la salle des fêtes de Ramonville, à côté de notre QG, les « Marins d'eau douce ». Coordonnées sur le site, dans l'onglet « Contacts ».

- Les supports d'aide

Une version pdf de tous les cours vous sera transmise.

Si vous le souhaitez, nous pouvons organiser l'achat groupé du « code Vagnon permis hauturier » et « test Vagnon permis hauturier ».

- Prêt de matériel

Une Carte SHOM 9999 d'exercice usagée, un compas à pointe sèche et une règle Cras sont nécessaires pour participer aux cours.

Si besoin, une caution correspondante à la valeur du prêt sera exigée (la caution de chaque article sera indiquée sur le tableau)

Prévoir crayon à papier, gomme, calculatrice, carnet de notes.

L'EXAMEN

- Les démarches administratives

Formulaire Cerfa 14680*01 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18914>)

Dépôt du dossier au moins 15 jours avant la date d'examen choisie à

Adresse : DDT 31, Service Risque et Gestion de Crise, Unité Navigation et Sécurité Fluviale, BP 70001, 31074 Toulouse cedex 9

Contact : Elizabeth CRESTIN, Inspectrice Sécurité Fluviale, Responsable Bureau Plaisance, Tel : 05.81.97.71.55, elizabeth.crestin@haute-garonne.gouv.fr

- Périodicité et lieu de l'examen

Premier vendredi de chaque mois, le matin à la Cité Administrative

- L'examen prend la forme d'une épreuve théorique durant 1h30

- Deux exercices sur carte examen SHOM n° 9999 (2 x 6 points). Une **carte neuve et vierge** doit être apportée par le candidat et sera gardée par l'examineur.
- Un exercice de calcul de marée (4 points).
- Deux questions à choix multiples portent sur l'utilisation et les précautions d'usage des aides électroniques à la navigation (0,5 point chaque)
- Deux questions à choix multiples de météorologie (1 point chaque) et une sur la réglementation sur le matériel de sécurité (1 point).

Pour être reçu, le candidat doit obtenir une note finale supérieure ou égale à 10/20 et une note aux exercices sur carte supérieure ou égale à 7/12.

- Matériel nécessaire pour l'examen

- Carte SHOM n° 9999 neuve (achat groupé possible)
- Compas à pointe sèche ou scolaire
- Règle Cras
- Crayon papier pointe fine
- Gomme
- Feuilles de papier brouillon
- Calculatrice non programmable (quatre opérations)
- documents d'identité

- Les coûts

- Timbre fiscal de 38€ (<https://timbres.impots.gouv.fr/>) pour l'inscription à l'examen.